

FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITÉS (FDA)



La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme, recensées lors d'enquêtes. Il s'agit d'une liste quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées. La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emplois des salariés occupant les emplois visés par le diplôme.

Ces activités sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites par un homme ou par une femme.

1. Analyses préalables à l'intervention sur un aménagement

- 1.1. S'informe sur les évolutions techniques et réglementaires du métier.
- 1.2. Prend connaissance des attentes du client, des instructions et / ou du cahier des charges.
- 1.3. Analyse le contexte et identifie les caractéristiques environnementales du chantier.
- 1.4. Prend en compte les aspects réglementaires (Déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT), Déclaration de projets de travaux (DT), Avis de travaux urgents (ATU) ...).
- 1.5. Identifie les conditions d'interventions techniques.
- 1.6. Évalue les risques et les dangers encourus dans la situation de travail.
- 1.7. Choisit les équipements et moyens de protection adaptés.
- 1.8. Fait part de ses suggestions à son supérieur à propos de l'organisation du chantier.
- 1.9. Définit les objectifs du chantier avec son supérieur hiérarchique.
- 1.10. Calcule les coûts du chantier.

2. Organisation du chantier en amont de l'intervention

- 2.1. Collabore à la planification du chantier (personnel, matériel, machines, intrants et autorisations).
- 2.2. Organise la sécurité du chantier en collaboration avec son supérieur hiérarchique.
- 2.3. Vérifie les autorisations spécifiques nécessaires à la réalisation du chantier.
- 2.4. Peut établir le calendrier de ses interventions.
- 2.5. Coordonne ses activités avec les autres intervenants et corps de métiers.
- 2.6. Prépare le matériel, les machines, les matériaux et les équipements de protection individuelle et collective, conformes à la réglementation.
- 2.7. Vérifie l'état fonctionnel et la conformité du matériel, des machines et des équipements.

- 2.8. S'assure des vérifications et entretiens périodiques.
- 2.9. Assure la réception des plantes et des approvisionnements.
- 2.10. Vérifie la conformité des plantes et des approvisionnements.
- 2.11. Organise l'acheminement des matériels et des approvisionnements sur le chantier.

3. Suivi du chantier

- 3.1. Gère l'utilisation des moyens matériels.
- 3.2. Veille à l'application de la réglementation, consignes et dispositifs de sécurité.
- 3.3. Effectue les ajustements logistiques et techniques.
- 3.4. Réalise, collecte et transmet les enregistrements nécessaires.
- 3.5. Participe aux réunions de chantier et fait part des besoins.
- 3.6. Vérifie l'exécution et la qualité des travaux.
- 3.7. Mesure les écarts entre le prévisionnel et le réalisé.
- 3.8. Prend les dispositions adaptées en cas d'anomalies, d'imprévus, ou de dysfonctionnements dans le déroulement d'un chantier.
- 3.9. Effectue le broyage et/ ou le débitage des rémanents.
- 3.10. Assure le tri et l'enlèvement des déchets et la valorisation des rémanents.
- 3.11. Peut être amené à expliquer les travaux de son entreprise ou de son service auprès de tiers.
- 3.12. Peut échanger avec les fournisseurs de l'entreprise à propos des produits et matériels.

4. Encadrement intermédiaire d'une équipe sur un chantier

- 4.1. Explique les travaux, le déroulement, les objectifs du chantier à l'équipe.
- 4.2. Assure le tutorat des nouveaux arrivants.
- 4.3. Fait appliquer les consignes de travail, de sécurité et les mesures de protection de l'environnement.
- 4.4. Répartit les tâches.

- 4.5. S'assure de l'exécution des tâches en conformité.
- 4.6. Peut gérer les éventuels conflits.
- 4.7. Rend compte de ses activités et de celles de son équipe à son responsable.

5. Travaux de mise en place et d'entretien des végétaux

- 5.1. Prépare les sols et supports
 - 5.1.1. *Identifie la flore spontanée, la faune présente et la qualité des sols avant intervention, à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre du chantier.*
 - 5.1.2. *Choisit et met en œuvre les techniques d'intervention en fonction des conséquences environnementales.*
 - 5.1.3. *Prépare et amende les sols pour des implantations de gazons, de plantes arbustives, vivaces, annuelles....*
 - 5.1.4. *Prépare les sols pour les plantations d'arbres et arbustes (tranchées, fosses, mélanges terres pierres...)*
 - 5.1.5. *Met en place les substrats spécifiques : terrasses, murs végétalisés, terrains de sports....*
- 5.2. Choisit et met en place des végétaux
 - 5.2.1. *Procède à la mise en place et à la plantation des végétaux.*
 - 5.2.2. *Réalise les différentes techniques d'engazonnements (semis, placages...).*
- 5.3. Entretien des plantations et pelouses
 - 5.3.1. *Réalise les différentes tailles.*
 - 5.3.2. *Réalise des interventions pour maîtriser les adventices.*
 - 5.3.3. *Programme et réalise les arrosages en fonction de la réglementation dans un souci de préservation de la ressource en eau.*
 - 5.3.4. *Réalise les travaux d'entretien des pelouses et prairies.*
 - 5.3.5. *Veille et alerte son supérieur hiérarchique sur l'état sanitaire des végétaux.*
 - 5.3.6. *Utilise des méthodes de protection des végétaux et techniques alternatives en préservant la biodiversité.*
 - 5.3.7. *Assure le broyage, débitage, compostage et autres techniques de valorisation.*

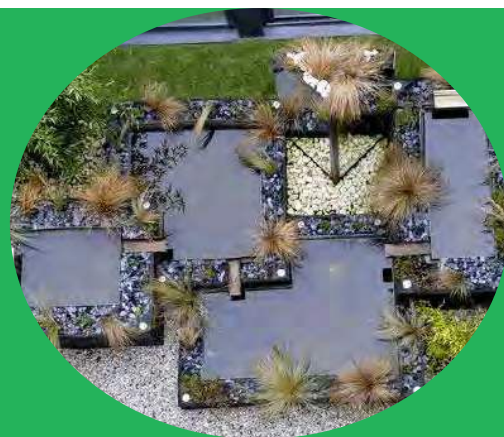
6. Implantation et entretien des infrastructures

- 6.1. Met en place des infrastructures
 - 6.1.1. *Réalise les implantations (niveaux, traçage, piquetage...).*
 - 6.1.2. *Accomplit les travaux de terrassement.*
 - 6.1.3. *Exécute des travaux de constructions paysagères.*
 - 6.1.4. *Réalise des installations d'arrosage.*
 - 6.1.5. *Effectue la pose de clôtures, de portails, de platelages....*
 - 6.1.6. *Effectue des travaux de voiries et d'installation de réseaux divers (drainage, systèmes d'éclairage, collecte, récupération et évacuation des eaux pluviales...).*
 - 6.1.7. *Met en place des mobiliers urbains, aires de jeux....*
- 6.2. Réalise des travaux de maintenance et d'entretien des infrastructures paysagères
 - 6.2.1. *Entretient les installations d'arrosage.*
 - 6.2.2. *Entretient les voies de circulation des aménagements paysagers, les terrasses et les maçonneries paysagères.*
 - 6.2.3. *Entretient les clôtures, mobiliers urbains, aires de jeux, installations sportives....*
 - 6.2.4. *Réalise des travaux d'entretien de bassins.*
 - 6.2.5. *Peut réaliser des travaux d'entretien d'autres espaces et ouvrages : abords de plans d'eau....*

7. Maintenance des matériels, machines et équipements

- 7.1. Assure la maintenance de premier et de deuxième niveau.
- 7.2. Procède au nettoyage du matériel et des équipements.
- 7.3. Réalise un premier diagnostic et alerte le responsable en cas de panne.
- 7.4. Contrôle l'état et la conformité des matériels, machines et équipements, des EPI et des dispositifs de sécurité.

SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES (SPS)



Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Le salarié, chef d'équipe qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi-type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Toutes les situations professionnelles significatives ci-dessous sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

CHAMPS DE COMPÉTENCES	SPS	FINALITÉS
Organisation du chantier d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Diagnostic du chantier et de son contexte ♦ Approvisionnement du chantier ♦ Gestion des travaux sur le chantier ♦ Répartition du travail et distribution des consignes 	Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement
Mise en place et entretien des végétaux	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Diagnostic de l'état des sols et des végétaux ♦ Tailles ♦ Arrosage ♦ Protection des végétaux ♦ Implantation de végétaux à partir d'un plan 	Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agroécologique
Mise en place d'infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Construction d'un muret ♦ Réalisation d'une terrasse 	Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité



LISTE DES CAPACITES ATTESTEES PAR LE BREVET PROFESSIONNEL

Le tableau suivant met en lien les capacités du titulaire du BP « aménagements paysagers » avec les champs de compétences et les situations professionnelles significatives identifiées dans chacun de ces champs.

CAPACITÉS	CHAMPS DE COMPÉTENCES et finalités	SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFI- CATIVES
C 1. SE SITUER EN TANT QUE PROFESSIONNEL DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER C 11. DÉVELOPPER UNE CULTURE PROFESSIONNELLE EN LIEN AVEC LE VIVANT C 12. SE POSITIONNER EN TANT QUE PROFESSIONNEL DANS LE MILIEU DU PAYSAGE		
C 2. ORGANISER LES TRAVAUX SUR UN CHANTIER D'AMÉNAGEMENT C 21. PRÉPARER LE TRAVAIL POUR UN CHANTIER C 22. COORDONNER LE TRAVAIL SUR UN CHANTIER	Organisation du chantier d'aménagement <i>Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic du chantier et de son contexte • Approvisionnement du chantier • Gestion des travaux sur le chantier • Répartition du travail et distribution des consignes
C 3. RÉALISER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX C 31. RÉALISER DES TRAVAUX DE TAILLE LIÉS À LA CONDUITE DU VÉGÉTAL C 32. RÉALISER DES TRAVAUX DE PROTECTION ET D'AMÉLIORATION DES SOLS ET DE PROTECTION DES VÉGÉTAUX	Mise en place et entretien des végétaux <i>Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de l'état des sols et des végétaux • Tailles • Arrosage • Protection des végétaux • Implantation de végétaux à partir d'un plan
C 4. RÉALISER DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE VÉGÉTAUX C 41. RÉALISER DES TRAVAUX DE PLANTATION C 42. RÉALISER DES TRAVAUX DE VÉGÉTALISATION PAR SEMIS		
C 5. METTRE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES C 51. RÉALISER DES MURETS ET DES ESCALIERS C 52. METTRE EN PLACE DES REVÊTEMENTS	Mise en place d'infrastructures <i>Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un muret • Réalisation d'une terrasse
C 6. S'ADAPTER À DES ENJEUX PROFESSIONNELS PARTICULIERS		